

L'an deux mille seize, le 19 janvier à 19 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué le 13 janvier 2016, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIGEON, Maire

Présents : Thierry PIGEON, Henri MOUTON, Annick DELEPINE, Sandrine CLEMENT, MOREAU Evelyne, GOBIN Elodie, JEULAND Joseph, LEBLANC Jean-Yves, Sylvie BARON, Michel RENOU, Marie-Noëlle RENAULT, Gérard GERAUX, Patricia PIERRE, Valérie LOUESSARD, Jean-Pierre BERTINET, Valérie GAUDION, Stéphane MAIGNAN, Sophie SALLES.

Absents excusés : Sébastien PETTIER,

Sandrine CLEMENT est désignée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015

Monsieur le maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 8 décembre 2015. A l'unanimité, le Conseil Municipal, valide le compte rendu de la réunion du 8 décembre 2015

Aménagement Rue Anne de Bretagne et Rue du Breil :

Lors de la dernière réunion, les membres du conseil avaient fait quelques remarques sur les plans présentés. Le cabinet Legendre a revu son projet et propose le déplacement du plateau sur le carrefour de la route communale n°1 et la rue du Breil. L'estimatif fait par le cabinet pour ces travaux est de 256 828.75€ Ht + 9600€ Ht pour l'enrobé du parking du terrain de foot, pose de la réserve d'eau incluse. Des plantations pourront être ajoutées par les services techniques.

Après débat, le conseil valide à l'unanimité et autorise Mr le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la DETR (Etat)

Salle multifonctions

Lors du dernier conseil, les différentes missions du cabinet Louvel avaient été présentées. Il avait été demandé de recontacter le cabinet afin de négocier à la baisse le montant des honoraires. Après négociation le montant des honoraires pour ce projet est de 9.52% (10.08% au début de la consultation).

Après débat, le conseil valide ce taux de rémunération à l'unanimité et autorise Mr le maire à demander les subventions concernant ce projet (Etat, Région, Conseil départemental, réserve parlementaire, Fonds de concours Vitré Communauté, ADEME, Fonds européens...)

Vitré Communauté : définition des missions de l'agent du Service Civique.

Le principe de prendre une personne sur Louvigné de Bais dans le cadre du Service Civique a été discuté à plusieurs réunions. Le 23/12/2015, les membres de la commission jeunesse et l'adjointe en charge du personnel se sont réunis pour définir l'emploi du temps et les missions de cet agent. Une « fiche de poste » (lettre de mission) est présentée au conseil.

Sophie Salles sera la référente de ce jeune sur Louvigné de Bais, Vitré Communauté embauchera et nous mettra à disposition ce jeune. Nous fixons la date du 29 février 2016 comme projet d'embauche.

Après débat, le conseil valide la lettre de mission du service civique à l'unanimité.

ARIC : cotisation 2016.

L'ARIC a transmis le montant de la cotisation 2016 : 519.00€.

Après débat, le conseil valide le montant à payer à l'unanimité et souhaite des renseignements sur les formations proposées.

Maires ruraux : cotisation 2016

L'association a transmis le montant de la cotisation 2016 : 115€

Après débat, le conseil valide le montant à payer à l'unanimité.

Affaires scolaires : demande de subvention pour les sorties scolaires.

Les deux écoles de Louvigné de Bais ont transmis les demandes de sorties scolaires pour 2016.

Ecole publique : Demande de subventions pour 2 sorties scolaires :

- une à fénicat pour 23 enfants : coût total 2454.00€ participation de 230.00 € de l'Envol soit un reste aux familles de 2224.00€

Participation communale : $2224.00/12.5\% = 278€$ (9.93€ par enfant)

- Une classe découverte en Normandie (4 jours) 49 enfants : coût total 14 447.00€ subvention Envol 490€

Restes aux familles : 13957€ (284.83€ par enfant)

Subvention communale : $13957 \times 12.5\% = 1744.63$ soit 35.60€/enfant

Ecole privée : classe de neige :

Classe de neige 10 jours pour 37 enfants

Montant du séjour (au 15/01/2016) $17\,621.79€ + 5260€ = 22\,881.00€$

Subvention APEL 5 500.00€, vente de fromage : 1000€ soit un reste aux familles 16 381€ (442.72€ par enfant).

Subv commune : $16\,381 \times 0.125 = 2047.63€$ (soit 55.34€ par enfant)

Après débat, et sur avis de la commission en charge des affaires scolaires, le conseil municipal valide l'accord de ces subventions pour cette année avec 15 voix pour et 3 abstentions.

Après débat, et sur avis de la commission en charge des affaires scolaires, le conseil municipal décide à l'unanimité de limiter les 12,5% de la participation de la mairie aux sorties scolaires à un plafond de 45€ par enfant et par an à compter de septembre 2016.

Subventions aux associations communales : valeur du point.

En prévision des commissions finances où seront calculées les subventions susceptibles d'être versées aux associations communales, il est nécessaire de fixer la valeur du point. Il était de 1.19€ en 2015.

Une proposition de simplification du dossier de demande de subvention est faite par la commission en charge ainsi qu'une modification des critères.

Après débat, Le conseil municipal valide à l'unanimité la subvention aux associations communales de 1.20€ le point pour 2016 et valide à l'unanimité la modification des critères et la simplification du dossier de demande de subvention.

Festival Désarticulés :

L'association du Festival Désarticulés propose que la commune, en 2016, prenne un spectacle. Cela engendrera un certain coût (environ 700€) et une organisation (accueil, vin d'honneur).

Une date est possible : le 12 juin 2016.

Le conseil municipal valide à l'unanimité cette proposition de spectacle et s'engage à s'investir pour la bonne organisation de cette journée.

Eglise : point sur les travaux

Les travaux de la tranche1 devraient se terminer courant février.

Pendant les travaux la commune a demandé un complément de restauration de lambris pour une partie du mur qui n'était pas prévue dans le marché : coût 1117.00€ HT. Ces travaux seront payés à part du marché.

Après débat, le conseil municipal valide à l'unanimité la poursuite des travaux de l'église par la Sacristie sur 2016 et autorise Monsieur le Maire à lancer les procédures pour la préparation de la tranche suivante côté D777 (travaux qui en raison des délais de procédure se feront sur 2017).

Divers :

Planning différentes réunions :

Commission finances : 10/02/2016 17h30 compte administratif, subventions aux associations, coût élève...

Conseil municipal : 01/03/2016 19h00 vote des points ci-dessus annoncés

Commission finances : 17/03/2016 17h30 taux d'imposition, budgets...

Conseil municipal : 29/03/2016 19h00 vote des budgets

Spectacle école publique :

Les élèves de CP, CP-CE1, CE1-CE2 vous invitent au spectacle «Jazz, Jazzons, Jazzez » le vendredi 22/01/2016 18h30 à la salle polyvalente

CSF :

Soirée débat « Se détendre pour mieux apprendre » le vendredi 22/01/2016 20h15 salle Beau Soleil

Le recensement :

Il débutera jeudi 21 /01/2016.

SMICTOM :

Monsieur Henri Mouton propose de démissionner de son poste à la commission du SMICTOM et propose Monsieur Michel RENOU pour le remplacer. Le conseil valide cette proposition à l'unanimité.

La réunion d'Inter Anim aura lieu le 26 février 2016

La commission agricole se réunira le 1^{er} février 2016 à 20h30.

Une demande de 4 projecteurs pour la salle polyvalente qui seront réutilisables dans la salle multifonctions est faite. Nous attendons les devis.

Un spectacle dans l'église mêlant théâtre et danse est en cours de création.

Syndicat des eaux de Chateaubourg :

Un réservoir en en cours d'étude. La rénovation de 3km680 de réseau d'eau est à faire sur la D777. Selon la nouvelle loi Notre, les SCPI sont supprimés entre 2018 et 2020.

L'entretien du nouveau chemin de randonnée situé devant chez M. Desbordes est à revoir.

La rencontre pour les Jobs d'été pour les 16 ans et plus sur Vitré aura lieu le 22 mars à 18h30.